



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Etaient absents** : M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : M. PERRIN/S. KURT ; N. PERROT/C. LOMBARD ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT.

### **Marché public appel d'offre restreint : Accord cadre - Nettoyage des locaux et des vitreries**

La municipalité a engagé une réflexion dès l'automne 2022, pour étudier les conditions d'externalisation des prestations de nettoyage des locaux et des vitreries.

Une étude minutieuse à ce sujet a été entreprise par l'équipe projet.

Ce qui a impliqué : interroger nos pratiques, le niveau de service nécessaire, l'organisation, les méthodes, la qualité des matériels et produits, etc...

Sur la base des pratiques actuelles, de départ d'agents en retraite, de la fin de contrat de prestataire de nettoyage pour certains bâtiments il a été proposé une stratégie de nettoyage externalisée sans augmenter les coûts de fonctionnement.

Une externalisation a les avantages suivants :

- Diminution du budget dépenses du personnel de la commune
- Pas de gestion RH d'agent à prévoir, ni de formations à gérer
- Remplacement grandement facilité par l'entreprise en cas d'absence de l'agent
- Contrôle du service par un cadre de l'entreprise
- Matériel et produits gérés par l'entreprise, pas d'achat, de logistique et de stockage par la commune. Ce qui représente un gain intéressant car l'entreprise achète en grande quantité. Seuls les distributeurs en place (papier et savon dans les toilettes) restent à la charge directe de la commune.
- Un service adapté au plus juste par des professionnels déjà formés

La durée du marché est de 4 ans, reconductible.

Le marché ne comprend pas :

- Les écoles maternelles (nettoyage assuré par les ATSEM)
- Le Gymnase, et les vestiaires du foot (nettoyage en régie)
- Le bâtiment de la mairie (nettoyage en régie)

Le marché est construit de la manière suivante :

- Tranche Ferme : Bâtiments dès juillet 2023
  - Les écoles élémentaires
  - Les bâtiments au service du public : médiathèque, maison de l'enfance
  - Les bâtiments administratifs et du personnel : ateliers, Prévert
  - Salle polyvalente de la musique

- Tranches optionnelles à commander selon les situations à venir dans les années prochaines :
  - o Salle polyvalente Ménétrier
  - o Future salle polyvalente (ancien Lidl)
  - o Maison des services (après fin du marché en cours)

Le document de stratégie a été présenté au Bureau du 4 avril et à un comité technique élu / agents du 14 avril dernier, à l'issue desquels il a été décidé d'engager un appel d'offre pour développer le nettoyage par une entreprise.

Ce document précise que :

Les études préalables ont montré qu'une entreprise coûte 40% plus chère qu'une solution régie. Aussi pour contenir le budget, il a été proposé de réduire de 40% le temps de nettoyage comparé à la pratique 2022.

Pour garantir malgré tout la satisfaction des utilisateurs, il est proposé d'adapter les prestations au juste nécessaire avec l'utilisateur de chaque bâtiment.

Le marché prévu rémunère les prestations sur la base des heures réellement passées. Il sera possible de diminuer les heures et les prestations si nécessité budgétaire.

La CAO du 7 juin dernier a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse d'EPPI ADMR.

Les montants sont calculés sur un estimatif quantitatif :

Lot(s)	Type	Montant annuel offre HT
01	<b>Nettoyage des locaux sans les tranches optionnelles</b>	113 993,00 €
	TO1 salle polyvalente Ménétrier	27 144,00 €
	TO2 future salle polyvalente ancien Lidl	25 636,00 €
	TO3 maison des services	25 636,00 €
02	<b>Nettoyage vitreries</b>	23 235,00 €

Les prestations, payées sur les heures réalisées, sont inscrites au budget 2023.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché
- Notifie la commande à l'entreprise retenue pour qu'elle puisse intervenir dès juillet dans les écoles.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 17

Contre : 5

Abstention : 2

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/07/2023

